

L'Argentine réitère son rejet de la mesure chilienne sur les frontières maritimes

Image not found or type unknown

Buenos Aires, 1 septembre (RHC) Le ministre argentin des Affaires Étrangères, Felipe Solá, a confirmé aujourd'hui sa position de rejet de la décision du Chili relative aux espaces maritimes, par laquelle il prétend s'approprier une partie du plateau continental de cette nation.

Le Ministre des relations extérieures et du culte et le Secrétaire d'État aux Malouines, à l'Antarctique et à l'Atlantique Sud, Daniel Filmus, ont présenté au Sénat un projet de rejet du décret chilien, qui a décidé d'actualiser sa carte nautique et d'inclure une partie de la plate-forme maritime au sud de la mer de Drake et du cap Horn.

'Ce qui est en jeu, ce sont cinq mille kilomètres carrés du plateau continental de l'Argentine, innommables, et en même temps 25 mille kilomètres de fonds marins et de sous-sol qui font partie du patrimoine de l'humanité, que le Chili par ce décret s'approprie', a souligné Solá dans son intervention devant le Sénat.

Le chef de la diplomatie argentine a en outre souligné que l'aspiration chilienne est contraire à la lettre et à l'esprit du traité de paix et d'amitié paraphé en 1984, manifestant une vocation expansionniste que l'Argentine rejette. Cette demande est contraire à l'article 7 dudit traité, a-t-il précisé.

Lors de son intervention, Solá a souligné que le Chili ne peut prétendre projeter sa souveraineté, dans aucun de ces domaines maritimes, eau, lit et sous-sol, au-delà des limites convenues dans cet article, et a souligné qu'il a le droit d'être à l'ouest, pas à l'est.

Le ministre a rappelé que la question du plateau continental était examinée chaque année dans le cadre de la réunion de la Commission des limites du plateau continental, y compris par les États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et à la négociation de la résolution de l'Assemblée des Nations unies sur les océans, entre autres.

Presque à la fin de sa présentation, Solá a déclaré qu'ils doivent négocier et saisir un tribunal, mais a demandé à ceux qui ne partagent pas la politique du gouvernement de dire qui a raison.

Ces derniers jours, le ministre des Affaires Étrangères a mis en cause le parti d'opposition Proposition Républicaine (PRO), pour un document dans lequel il demandait 'd'avoir des pourparlers pour surmonter la situation', avec le Chili.

'Le PRO a mis sur un pied d'égalité la reconnaissance par l'ONU des droits argentins sur la mer australe avec une décision unilatérale exprimée dans un décret présidentiel chilien. Ils renient nos droits en laissant de côté les intérêts de la Patrie. Sans commentaires', a-t-il dit dans un message sur son compte officiel sur twitter.

Le 28 août dernier, l'Argentine a précisé que la limite extérieure du plateau continental est reflétée dans la loi nationale 27.557, adoptée le 4 août 2020 à l'unanimité par les deux chambres du Congrès de la nation et promulguée par le pouvoir exécutif le 24 août de la même année.

Elle a également souligné que la prétention chilienne n'est pas acceptable pour l'Argentine et pose une situation qu'il conviendra de résoudre à travers le dialogue comme le veulent la fraternité historique entre nos peuples et le droit international.

Source Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/268783-largentine-reitere-son-rejet-de-la-mesure-chilienne-sur-les-frontieres-maritimes>



Radio Habana Cuba